

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE COMMUNE D'AVERNES CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

**Date de convocation :** L'AN DEUX MILLE DIX SEPT  
**Le 23/03/2017**

**Date d’Affichage :** le VINGT HUIT MARS à VINGT ET UNE HEURES  
**Le 23/03/2017**

Nombre de conseillers : Le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la  
En exercice : 15 présidence de **Monsieur Daniel BAILLEUX**

Présents : 12

Votants : 14

**Etaient présents :** D.BAILLEUX- P.FURLAN- P.VACHER -MT GLÜCK- N.GOUZI -E. HIBON –  
S.POULAIN DUVAL - CH. MARCHAND-TARDIF– CH.NOBLIA - D.LESNÉ - V. ANTOLOTTI - V.LEGEAY  
Absents excusés, représentés : C. LE HETET donne pouvoir à P. FURLAN  
G. DEMARET donne pouvoir à C. MARCHAND TARDIF

Absent : F. MAIRE  
Formant la totalité des membres en exercice  
**M. E. HIBON a été élu secrétaire.**

### Délibération N° 2017-22

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CNDS POUR LA CREATION D’UN  
PLATEAU SPORTIF MULTISPORTS**

Le Maire informe que les travaux pour la création d’un plateau sportif multisports s’élèvent à 53 011€ HT.

Il propose d’adresser une demande de subvention dans le cadre du CNDS, « le plan héritage 2024 » pour aider la commune à financer ces travaux

#### **Après délibération,**

Le Conseil à la majorité des membres présents et représentés 14 voix pour

**Approuve** cette proposition

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

**S’engage** à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

### Délibération N° 2017-23

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LA REHABILITATION  
TERRAIN DE TENNIS**

Le Maire informe que les travaux pour la réhabilitation du terrain de tennis s’élèvent à 23 770€.

Il propose d’adresser une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d’Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour aider la commune à financer ces travaux

#### **Après délibération,**

Le Conseil à la majorité des membres présents et représentés 14 voix pour

**Approuve** cette proposition

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

**S’engage** à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

**Délibération N° 2017-24**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LA MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DES BATIMENTS DE L'ILOT COMMUNAL**

Le Maire informe que les travaux pour la mise aux normes électriques des bâtiments publics (salle KESSEL, Mairie, Foyer rural, Infirmerie, Orangerie) s'élèvent à 14 203.86€.

Il propose d'adresser une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour aider la commune à financer ces travaux

**Après délibération,**

Le Conseil à la majorité des membres présents et représentés 14 voix pour

**Approuve** cette proposition

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

**S'engage** à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

**Délibération N° 2017-25**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LA MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DE L'ILOT COMMUNAL**

Le Maire informe que les travaux pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics s'élèvent à 17 390€ environ.

Il propose d'adresser une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour aider la commune à financer ces travaux

**Après délibération,**

Le Conseil à la majorité des membres présents et représentés 14 voix pour

**Approuve** cette proposition

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

**S'engage** à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

**Délibération N° 2017-26**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'ACHAT DE MATERIEL**

Le Maire informe que l'achat du désherbeur thermique et de la balayeuse désherbeuse s'élèvent à 11 360€HT.

Il propose d'adresser une demande de subvention dans le cadre de la protection de l'environnement, au PNR pour aider la Commune à financer ces travaux.

**Après délibération,**

Le Conseil à la majorité des membres présents et représentés 14 voix pour

**Approuve** cette proposition

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

**S'engage** à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

**Délibération N° 2017-27**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPARATION DU MUR DU CIMETIERE COTE DROIT**

Le Maire informe que les travaux pour la réparation du mur du cimetière côté droit s'élève 6 020€HT environ.

Il propose d'adresser une demande de subvention au PNR pour aider la commune à financer ces travaux.

**Après délibération,**

Le Conseil à la majorité des membres présents et représentés 14 voix pour

**Approuve** cette proposition

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

**S'engage** à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

**Délibération N° 2017-28**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire informe que les travaux pour améliorer le matériel de scène à la salle J. KESSEL s'élève à 5 000€ HT environ.

Il propose d'adresser une demande de subvention au Sénateur Alain RICHARD dans le cadre de la réserve parlementaire.

**Après délibération,**

Le Conseil à la majorité des membres présents et représentés 14 voix pour

**Approuve** cette proposition

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

**S'engage** à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

**Délibération N° 2017-29**

**Objet : DEMANDE DE PRET POUR L'ACHAT DU 7 RUE DE L'ÉGLISE À AVERNES**

Vu le code général des collectivités

Vu la délibération 2014-12 du 04/04/2014 donnant délégation au Maire

Vu la délibération 2016-48 du 04/10/2016 donnant pouvoir au Maire de faire un prêt de 250 000€ pour l'achat du 07 rue de l'Église à Avernes

Après exposé des différentes composantes de prêt par le Maire :

- Annuités constantes
- ou Capital constant
- Différé d'amortissement ou pas

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité des présents et représentés 14 voix pour, la demande d'un prêt montant = 250 000€uros

Durée 20 ans

Annuités constantes

Différé d'amortissement de 24 mois

Taux fixe 1.5%

Remboursable par annuité

Pour financer l'achat, les frais d'achat, les travaux du 07 rue de l'Église.

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce prêt.

**Délibération N° 2017-30****Objet : DEMANDE DE PRET POUR ACHAT DE MATERIELS**

Vu le code général des collectivités

Vu la délibération 2014-12 du 08/04/2014 donnant délégation au Maire

Le Maire expose que pour financer l'achat :	- d'une balayeuse	11 000€HT
	- d'un désherbeur thermique	360€HT
	- d'une remorque benne	6 500€HT
	- d'un broyeur à branche	2 300€HT
	<b>TOTAL</b>	<b>20 160€HT</b>

Il a fait appel aux banques

Après examen des différentes propositions

Solution 1	Montant	17 000€
	Taux	0.77% (taux fixe)
	7 échéances -> durée du prêt	7 ans
	Annuités constantes	
Solution 2	Montant	17 000€
	7 échéances -> durée du prêt	6 ans et 03 mois
	Taux	0.77% (taux fixe)
	Taux équivalent de	0.62% compte tenu de la durée
	Annuités constantes	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, 14 voix pour

Décide de retenir la solution 2

Prêt d'un montant de 17 000€

Annuité -> 7

Durée -> 6 ans et 03 mois

Taux de 0.77% (soit taux équivalent de 0.62% compte tenu de la durée)

Approuve ce choix numéro 2

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce prêt.

**Délibération N° 2017-31****Objet : ARRETE POUR REGULARISER LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE JEAN PIERRE POINTEL**

Après avoir pris conseil auprès du CIG, celui-ci informe que la situation administrative de Monsieur Jean Pierre POINTEL n'est pas à jour au 01 janvier 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité de prendre un arrêté pour fixer l'indice de Monsieur Jean Pierre POINTEL à 350 et d'effectuer le rattrapage de salaire depuis 2015.

**Après délibération,**

Le Conseil à la majorité des membres présents et représentés 14 voix pour

**Approuve** cette proposition

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire de prendre un arrêté pour régulariser la situation.

**Délibération N° 2017-32**

**Objet : ARRETE DE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jean Pierre POINTEL occupe un logement appartement de la Mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité de prendre un arrêté de convention d'occupation précaire d'un logement occupé par Monsieur Jean Pierre POINTEL et qui fixerait le loyer à 400€/mois hors charges.

**Après délibération,**

Le Conseil à la majorité des membres présents et représentés 13 voix pour et 1 abstention

**Approuve** cette proposition

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour présenter cette proposition à Monsieur Jean Pierre POINTEL et de rédiger un arrêté de convention d'occupation précaire.

**Délibération N° 2017-33**

**Objet : ENCAISSEMENT D'UN AVOIR**

La société LMDP a réparé le mur de la mairie.

Lors de la réception des travaux, nous avons constaté que le travail n'était pas joli à l'œil.

Nous avons convenu avec LMDP que celle-ci devait intervenir pour corriger les défauts. Malgré plusieurs lettres recommandées avec AR, la société LDMP a préféré ne plus intervenir sur le mur et a fait un chèque de 1000€ pour dédommager la commune de son préjudice.

Le maire propose au Conseil Municipal d'encaisser ce chèque de 1000€.

**Après délibération,**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, 14 voix POUR

**Approuve** l'encaissement de ce chèque.

**Délibération N° 2017-34**

**Objet : TARIFS 2017-2018 CANTINE-GARDERIE-ETUDE APPLICABLE 01/09/2017**

Pour l'année scolaire 2017-2018, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

**Cantine :**

Forfait : 4.85€/unité                      Hors forfait : 6.00€/unité (tarif identique à l'année précédente)

**Garderie :**

Forfait 18h : 2.85€/unité                      Forfait 18h30 : 3.50€/unité                      Hors forfait : 4.10€/unité

**Etude surveillée :**

2€/unité (Tarif identique à l'année précédente)

**Etude + Garderie :**

Forfait 18h : 4.15€/unité                      Forfait 18h30 : 4.65€/unité

Un abattement de 5% est appliqué pour le paiement par trimestre au lieu de mensuel.

**Après délibération,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR),

**APPROUVE** cette proposition.

**Délibération N° 2017-35**

**Objet : VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT 2017**

Le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote du taux de la taxe d'assainissement pour 2017.

Après délibération,

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 12 voix POUR et 2 abstentions

DECIDE de porter le taux de la Taxe d'Assainissement du M3 consommé à :

2.00€/m3 pour 2017

**Délibération N° 2017-36**

**Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote des taxes d'imposition pour 2017.

Après délibération,

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 8 voix POUR et 1 ABSTENTION et 5 voix CONTRE

DECIDE de procéder au vote des Taux pour 2017 (pas d'augmentation par rapport à 2016) :

Taxe d'habitation	14.46
Taxe foncière (bâti)	8.59
Taxe foncière (non bâti)	37.01
CFE	19.21

**Délibération N° 2017-37**

**Objet : VOTE DU MONTANT DE SUBVENTION ATTRIBUE AUX ASSOCIATIONS**

Rappel : Une association (loi 1901) est un organisme à but non lucratif.

Une association est considérée comme non lucrative sur le plan fiscal lorsqu'elle remplit les conditions suivantes :

- Sa gestion doit être désintéressée, donc gérée et administrée à titre bénévole
- Son activité ne doit pas concurrencer le secteur commercial
- L'association ne doit pas entretenir des relations privilégiées avec des entreprises.

Le Conseil Municipal, après discussion, a fixé des critères d'attribution des subventions aux associations :

A remettre au Maire au plus tard le 28 février de l'année de la demande de subvention :

- Un compte-rendu écrit des activités de l'association de l'année écoulée
- Un compte d'exploitation financier de l'année écoulée
  - ➔ Global :
    - recettes / dépenses
    - investissements réalisés
    - réserves financières
  - ➔ Par activités :
    - recettes / dépenses
    - nombre de participants / activités
- Une date pour l'organisation et l'animation d'une journée gratuite pour les habitants pour une activité
- L'assemblée générale ordinaire de tous les adhérents approuvant les comptes d'exploitation
- Un compte d'exploitation prévisionnel pour l'année où la subvention est demandée

- Un prévisionnel des investissements projetés
- Une demande de subvention motivée

En dehors des activités courantes de l'association et de son fonctionnement, le Conseil Municipal étudiera tout projet ponctuel de l'association pour attribuer à celle-ci une subvention particulière.

En l'absence d'un ou plusieurs de ces éléments, le Conseil Municipal attribuera une subvention minimum de 150€.

Compte-tenu de ces critères, le conseil municipal propose, après analyse et discussion, d'attribuer aux différentes associations les subventions de fonctionnement suivantes :

APEB :	150€	(Association des parents d'élèves)
Association Sportive du Golf :	150€	
ASLA :	650€	(Association Sports et loisirs d'Avernes)
DOMI-VIE :	510€	(Repas à domicile – Insertion)
Amitiés Rencontre :	2 040€	(3 <sup>ème</sup> âge)
Ici Théâtre :	150€	
Le SOUVENIR :	750€	(Anciens combattants)
Foyer Rural d'Avernes :	150€	
Théâtre de l'Usine	1 300€	(pour organisation Petit Festival)

#### APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, 14 voix POUR **ADOpte** la proposition de distribution des subventions aux associations ci-dessus.

<b>Délibération N° 2017-38</b>
<b>Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE M14</b>

Le Maire après avoir présenté le compte administratif 2016 de la commune, quitte l'assemblée et laisse la présidence à Mme FURLAN

#### APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, 14 voix POUR **ADOpte** le **compte administratif 2016** de la commune avec les résultats suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	569 235.29€
RECETTES	591 858.16€
<b>Excédent sur année 2016</b>	22 622.87€
Excédent antérieur reporté	408 464.57€
<b>Excédent de FONCTIONNEMENT au 31/12/2016</b>	431 087.38€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	330 588.50€
RECETTES	296 202.13€
<b>Déficit sur année 2016</b>	-34 386.37€
Excédent antérieur reporté :	- 4 021.49€
<b>Déficit d'investissement au 31/12/2016</b>	-38 407.86€

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :** **392 679.52€**

**Délibération N° 2017-39****Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT M49**

Le Maire après avoir présenté le compte administratif 2016 du service d'assainissement, quitte l'assemblée et laisse la présidence à Mme FURLAN

**APRES DELIBERATION**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR),

**ADOpte** le **compte administratif 2016** du service d'assainissement avec les résultats suivants : :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

DEPENSES	38 898.25€
RECETTES	65 629.83€
<b>Excédent sur année 2016</b>	<b>26 731.58€</b>
Excédent antérieur reporté	65 379.28€
<b>Excédent D'EXPLOITATION au 31/12/2015</b>	<b>92 110.86€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	18 014.27€
RECETTES	21 798.15€
<b>Excédent d'investissement 2015</b>	<b>3 783.88€</b>
Excédent antérieur reporté :	29 651.51
<b>EXCEDENT d'investissement au 31/12/2016</b>	<b>33 435.39€</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :</b>	<b>125 546.25€</b>

**Délibération N° 2017-40****Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE M14****APRES DELIBERATION**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, 14 voix POUR

**ADOpte** le Compte de gestion 2016 de Mme PRESSEDA, Trésorière de Marines

Qui concorde et s'égalise avec le compte administratif de la commune M14

Pour l'exercice 2016.

**Délibération N° 2017-41****Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT M49****APRES DELIBERATION**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**ADOpte** le Compte de gestion 2016 de Mme PRESSEDA, Trésorière de Marines

qui concorde et s'égalise avec le compte administratif du réseau d'assainissement M49 pour l'exercice

2016



**Délibération N° 2017-42****Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DE LA COMMUNE M14****APRES DELIBERATION,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, 14 voix POUR

**DECIDE** d'affecter les résultats 2016 de la commune et de les reporter au BP 2017 comme suit :**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>R002</b>	RECETTES	EXCEDENT REPORTE	392 679,52€
-------------	----------	------------------	-------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>1068</b>	RECETTES	Excédent de Fonctionnement capitalisé	38 407,86€
-------------	----------	---------------------------------------	------------

**Délibération N° 2017-43****Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT M49****APRES DELIBERATION,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, 14 voix POUR

**DECIDE** d'affecter les résultats 2016 du réseau d'assainissement et de les reporter au BP 2017 comme suit :**SECTION D'EXPLOITATION :**

<b>R002</b>	RECETTES	EXCEDENT REPORTE	92 110.86€
-------------	----------	------------------	------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>R001</b>	DEPENSES	EXCEDENT REPORTE	33 435.39€
-------------	----------	------------------	------------

**Délibération N° 2017-44****Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE M14**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, 14 voix POUR

**ADOpte** le Budget Primitif 2017 de la commune qui s'égalise

En Dépenses et en Recettes avec les montants suivants :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	<b>938 197.52€</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>	<b>842 561.00€</b>
<b>TOTAL DU BUDGET :</b>	<b>1 780 758.52€</b>

**Délibération N° 2017-45****Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 D'ASSAINISSEMENT M49**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, 14 voix POUR

**ADOpte** le Budget Primitif 2017 de la commune qui s'égalise

En Dépenses et en Recettes avec les montants suivants :

<b>EXPLOITATION :</b>	<b>156 608.86€</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>	<b>61 998€</b>
<b>TOTAL DU BUDGET :</b>	<b>218 606.86€</b>

**Délibération N° 2017-46**

**Objet : BOURSES DEPARTEMENTALES 2017**

Le Maire propose au conseil Municipal de verser une part contributive de 38.11€ pour les demandes de bourses départementales reçues en 2017.

**Après délibération,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, 14 voix POUR **APPROUVE** cette proposition.

**Délibération N° 2017-47**

**Objet : PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'AVERNES AU SIERGEP**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les motivations de SIERGEP pour augmenter de 20% la participation 2017. Cette augmentation de la participation 2017 permettrait le financement de la nouvelle DSP COMSPORTS.

La participation de la commune d'Avernes

est de	12 947€ en 2016
serait de	16 177€ en 2018.

**APRES DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, 14 voix POUR **REFUSE** cette augmentation.

**Délibération N° 2017-48**

**Objet : DONNS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés 14 voix pour De faire un don :

- |                             |        |
|-----------------------------|--------|
| - À ADMR :                  | 1 020€ |
| - À la ligue pour le cancer | 150€   |
| - Aux restaurants du cœur   | 153€   |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 0h45.

**Le secrétaire de séance,  
Edouard HIBON**

**Le Maire,  
Daniel BAILLEUX**